

MONOPRIX

RAPPORT ANNUEL

2024

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
1, Rue Larbi Zarrouk – Mègrine – Tunisie
Tél : (216) 71 142 510 / Fax : (216) 71 142 530
E-mail : comfinanciere@mgs.com.tn

دِيما معاك MONOPRIX

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

PRESENTATION DE LA SOCIETE

- Dénomination : Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
- Forme juridique : Société Anonyme
- Nationalité : Tunisienne
- Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk – Mègrine Riadh– Tunisie
- Téléphone : (216) 71 142 510
- Fax : (216) 71 142 530
- E-mail : com_financiere@mgs.com.tn
- Date de Constitution : 18 août 1933
- Durée : 99 ans
- Numéro du Registre National des Entreprises : 0001110K
- Matricule fiscal : 001110 K.M.P 000
- Capital social : 50 691 472 dinars tunisiens
- Nombre d'actions : 25 345 736 actions
- Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
- Objet Social : Commerce de détail
- Régime fiscal : Droit commun

CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, possédant à titre de propriétaire ou de mandataire 10 actions au moins ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté sauf en ce qui concerne les personnes morales actionnaires.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2024 est la suivante :

Société EXIS	64,94%
Société Tunisia Retail Group S.A.	16,58%
Autres actionnaires détenant moins de 5,0% du capital	18,48%
Total	100,00%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

Mr. Nabil CHETTAOUI

ADMINISTRATEURS

Mr. Mohamed Ali MABROUK

Mr. Mohsen ZERELLI

Mr. Elyes JOUINI

Mr. Mohamed BENHAMMADI

Mr. MouadhCHEDLY

La Société EXIS représentée par Mr. Hatem HAMZA

LE COMITE D'AUDIT

PRESIDENT

Mr. Elyes JOUINI

MEMBRES

Mr. Nabil CHETTAOUI

Mr. Mohsen ZERELLI

La Société EXIS représentée par Mr. Hatem HAMZA

LE COMITE STRATEGIE ET ORGANISATION

PRESIDENT

Mr. Mohamed Ali MABROUK

MEMBRES

Mr. Nabil CHETTAOUI

Mr. Mohsen ZERELLI

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- La société FMBZ-KPMG TUNISIE représentée par Monsieur Mohamed Imed LOUKIL.
- La Société FINOR représenté par Monsieur Walid BEN SALAH

SOMMAIRE

➤ Rapport de gestion de la SNMVT. « MONOPRIX »	05
➤ Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les États Financiers de la SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2024	16
➤ Etats Financiers de la SNMVT « MONOPRIX » au 31/12/2024	28
➤ Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2024	58
➤ Etats Financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2024	65
➤ Projet de résolutions de l'AGO du 12/06/2025	90

RAPPORT DE GESTION

DE LA S.N.M.V.T

« MONOPRIX »

L'activité en 2024

Environnement général :

La situation économique du pays continue de pâtir du climat d'incertitude impactant notamment le pouvoir d'achat et la consommation des ménages :

- Les pressions inflationnistes continuent d'être significatives malgré une décélération relative sur les derniers mois de l'année 2024, dans un contexte géopolitique mondial toujours incertain (crise ukrainienne, crise au Moyen-Orient, changement à la tête de l'exécutif américain, etc.) entraînant une pression sur le pouvoir d'achat. L'inflation atteint un taux annuel moyen d'environ 7.0% en 2024 par rapport à 9.3% 2023. Les prix de l'énergie et du carburant ont quant à eux été maîtrisés. Cela a fortement impacté le pouvoir d'achat des Tunisiens malgré les interventions du Ministère du Commerce via le cadrage de nos marges.
- La reprise économique reste modeste en 2024 avec une croissance du PIB de 1.4% par rapport à une croissance autour de 0% en 2023.
- Plusieurs pénuries de produits ont eu lieu en 2024, principalement ceux de première nécessité (Lait et beures, farines et pâtes, sucre, café, bananes, etc.).
- Le taux de chômage reste élevé et supérieur à 15%.
- L'économie informelle continue de représenter une part significative de l'économie nationale.

La très forte intensité concurrentielle a continué à mettre sous pression la part de marché et les marges de Monoprix :

- L'expansion des réseaux de magasins de nos concurrents continue, en particulier celui des chaînes spécialisées sur les produits d'hygiène et l'épicerie et ce malgré une décélération marquée du rythme des ouvertures étant donné le contexte difficile du marché. A noter également l'arrêt des activités de Jumia en Tunisie et la progression de Glovo.
- Nos concurrents continuent de mener une politique agressive sur les prix mettant sous pression nos marges.
- La part du commerce parallèle reste élevée et continue d'impacter le marché organisé.

Les faits marquants en 2024 pour Monoprix :

- **Au niveau des ventes et de l'expérience client :**

- Malgré un contexte difficile, la SNMVT a réalisé une bonne performance au niveau des ventes avec un CA HT en croissance de 7.1% vs 2023 et ce suite au déploiement de plusieurs initiatives stratégiques structurantes (développement et mise à niveau du réseau, offre intelligente et politique promotionnelle forte, amélioration de l'expérience client, optimisation de la logistique, déploiement d'une nouvelle application qui intègre notamment notre proposition de valeur sur l'e-commerce, etc.).
- En termes de réseau, deux nouveaux magasins ont été ouverts en 2024 (Riad Al Andalous début 2024 et Jardins de Carthage en fin d'année) et deux autres magasins ont été fermés en début d'année (Ettadhamen et Beb El Khadra) en ligne avec la stratégie de croissance rentable. La société continue par ailleurs à investir dans la rénovation et le rafraîchissement de ses magasins notamment avec la rénovation des magasins Mini M et rebranding en Monoprix Express.
- La croissance du CA HT a été inégale au niveau des différents rayons avec de bonnes performances sur l'alimentaire hors alcool et sur l'alcool mais des performances plus timides sur le non alimentaire, bien que positives et directement impactées par la baisse du pouvoir d'achat.

- **Au niveau de l'efficacité opérationnelle :**

- Consolidation de l'amélioration des indicateurs de gestion principalement sur les matières transformées suite à la mise en place d'un plan d'action priorisé.
- Optimisation des circuits logistiques et des charges y afférents.
- Poursuite des efforts d'optimisation des coûts de l'énergie.
- Automatisations importantes des procédures manuelles critiques notamment au niveau du siège.
- Optimisation des effectifs et amélioration de la productivité dans les magasins et les dépôts.
- Optimisation des charges de consommables malgré l'inflation.
- Renforcement du contrôle des opérations en magasins et sur le transport.

- **Au niveau financier :**

- Après l'augmentation de capital de 29.6m DT réalisée au mois de juillet 2023, le groupe SNMVT a continué ses efforts d'amélioration de la situation financière de ses différentes sociétés au moyen d'un

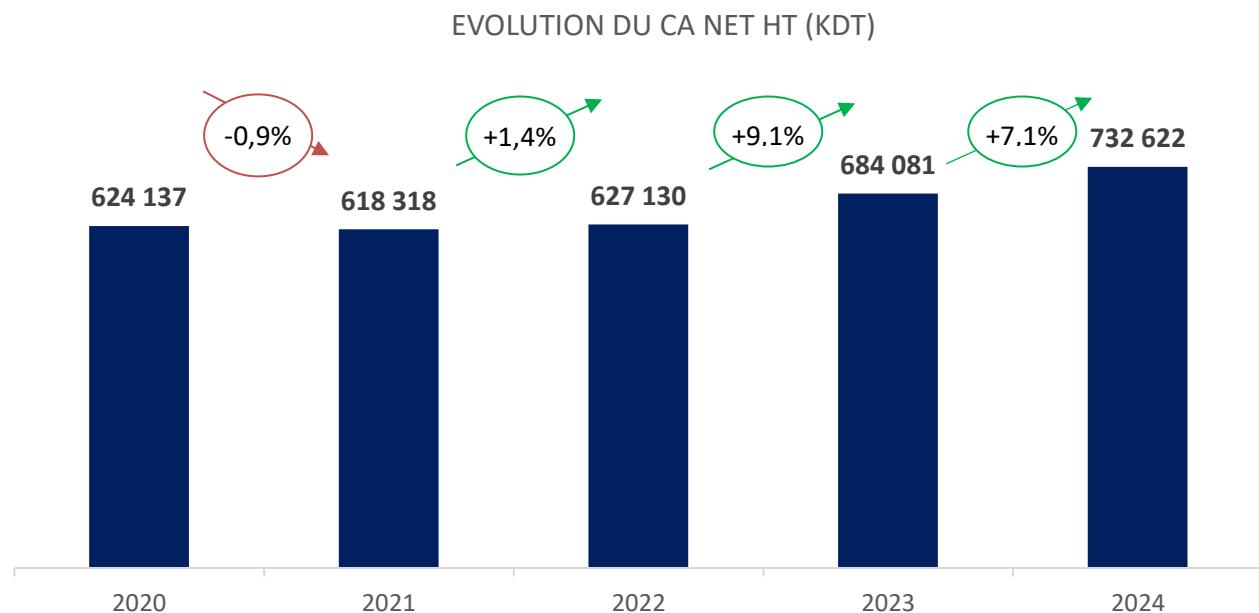
plan d'actions clairement défini incluant notamment l'optimisation du BFR, l'optimisation de la structure de la dette et la réduction des charges financières, etc.

- La trésorerie et l'endettement du groupe a donc continué de s'améliorer cette année avec une dette nette de la SNMVT en amélioration d'environ 2.0m TND vs 2023 et une dette nette consolidée en amélioration d'environ 8.5m TND vs 2023.
- Il est à noter que la société SNMVT a distribué des dividendes à hauteur de 100 millimes par action en 2024 soit 2.5m TND environ.

LES RESULTATS

Le chiffre d'affaires TTC a affiché une dynamique de croissance soutenue, atteignant 788 756 KDT en 2024 contre 735 113 KDT en 2023, soit une hausse de +7,3 %. Il convient toutefois de préciser que ces montants incluent, pour les deux exercices, des ventes exceptionnelles liées à l'opération nationale de distribution d'huile d'olive extra vierge à 15 DT/ litre et à 0% de marge. Retraitée de ces ventes, la croissance du CA TTC est de +6.0% par rapport à 2023.

De même, le chiffre d'affaires net hors taxes a enregistré une progression notable, passant de 684 081 KDT en 2023 à 732 622 KDT en 2024, ce qui représente une hausse de 7.1%. Retraitée des ventes d'huile d'olive homologuée, la croissance du CA HT est de 5.8% par rapport à 2023.



En 2024, la marge brute s'établit à 18,7 %, contre 18,8 % en 2023, soit un léger repli de 0,1 point. Cette évolution s'explique principalement par un contexte de forte pression concurrentielle ayant nécessité un alignement accru sur les prix du marché, dans une logique de préservation des parts de marché et d'attractivité pour le consommateur final.

Toutefois, en neutralisant l'effet des ventes d'huile d'olive à marge nulle, la marge brute retraitée progresse pour atteindre 19,0 % en 2024, contre 18,9 % en 2023. Cette amélioration traduit l'efficacité des leviers internes d'optimisation, en particulier la gestion fine du mix produits ainsi que la réduction continue des pertes liées à la démarque.

Les charges d'exploitation ont enregistré une progression modérée de +3,7 % par rapport à 2023, une évolution maîtrisée au regard de la croissance du chiffre d'affaires, traduisant les efforts continus de rationalisation des coûts et d'optimisation opérationnelle.

- Les charges de personnel : hausse relativement maîtrisée à +5,6 % donnant lieu à une baisse des charges de personnel en % du CA HT (8.92% en 2024 vs 9.04% en 2023). Cette évolution témoigne d'une gestion rigoureuse de la masse salariale dans un contexte d'optimisation des effectifs malgré les efforts continus de la société pour l'amélioration des conditions de ses employés.
- Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une baisse de -2,1%, traduisant une bonne maîtrise des consommables ainsi qu'une poursuite effective du programme de réduction des coûts énergétiques engagé les années précédentes.
- Les dotations aux amortissements et aux provisions ont reculé de -14,3 %, en grande partie sous l'effet d'une reprise de provisions sur stocks en ligne avec la stratégie de la société pour l'amélioration des taux d'écoulement et de la qualité des stocks
- Les autres charges d'exploitation ont évolué de 11.1% principalement tirées par :
 - La hausse des charges de sous-traitance elle-même liée à l'évolution des conditions tarifaires sur le marché de la main-d'œuvre.
 - La hausse des charges d'entretien et de réparation, notamment en raison des interventions sur le mobilier des espaces de vente ainsi que de la montée en charge de plusieurs contrats de maintenance
 - La hausse significative de la TCL (1 605 KDT en 2024 vs 467 KDT en 2023) étant donné un résultat net positif en 2023 (contrairement à celui de 2022).

- Cette hausse des autres charges d'exploitation a été contrebalancé par un travail continue de réduction des coûts donnant lieu à des hausses contenues sur les charges de marketing, les frais bancaires, les charges logistiques, etc.

L'EBITDA ressort ainsi en augmentation de 1 019 KDT par rapport à 2023 passant de 24 086 KDT en 2023 à 25 105 KDT en 2024 soit de 3.52% du CA HT en 2023 à 3.43% en 2024 (-0.1 point).

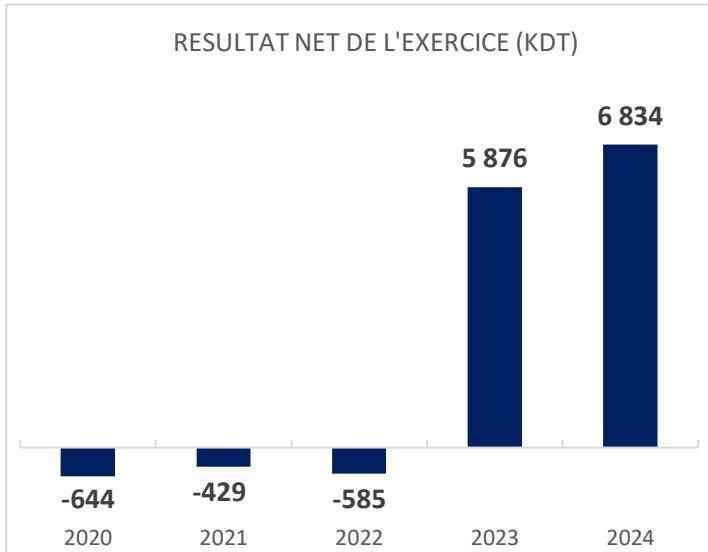
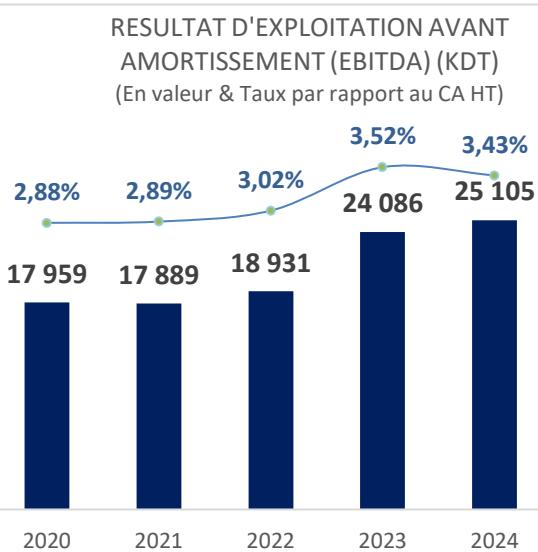
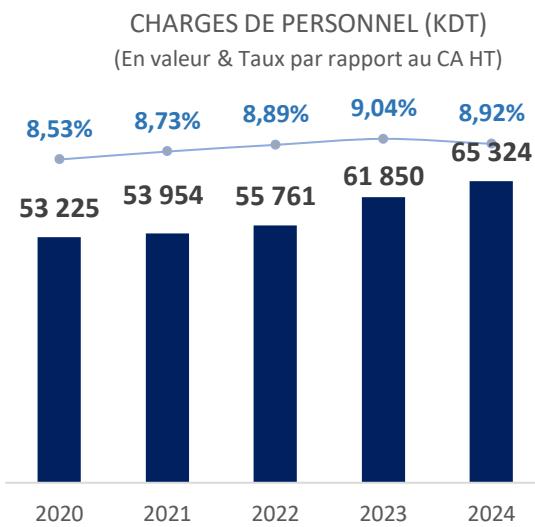
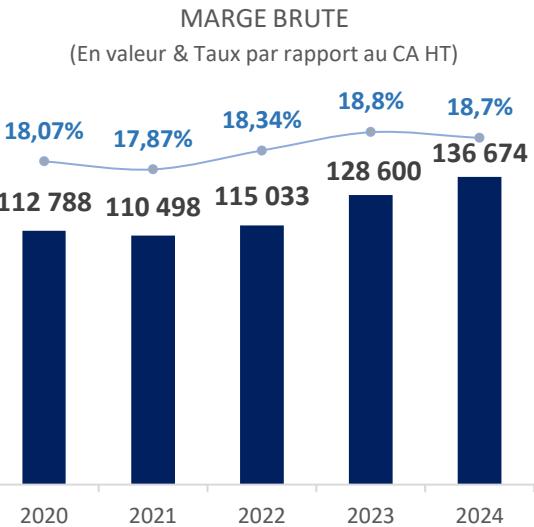
Le résultat d'exploitation poursuit son redressement pour la deuxième année consécutive, s'établissant à 9 444 KDT en 2024 contre 5 803 KDT en 2023, soit une progression significative de +3 641 KDT soit de 0.85% du CA HT en 2023 à 1.29% en 2024 (+0.44 point).

Le résultat net de l'exercice s'élève à 6 834 KDT, en hausse de +958 KDT par rapport à 2023, confirmant la consolidation des fondamentaux financiers dans un environnement toujours contraint. Il est à noter que cette croissance du résultat nette a été réalisée en dépit d'une cession exceptionnelle d'actif survenue en 2023 donnant lieu à une plus-value de cession des immobilisations de l'ordre de 4.5m TND la même année.

Compte de résultat de la SNMVT (En Kdt)	2020	2021	2022	2023	2024
Revenus	624 137	618 318	627 130	684 081	732 622
Autres produits d'exploitation	11 137	12 202	12 431	13 069	13 635
Total des produits d'exploitation	635 274	630 520	639 561	697 150	746 257
Variation des stocks	2 398	-3 508	-4 014	6 149	9 068
Achats des marchandises	-513 747	-504 312	-508 084	-561 630	-605 016
Marge brute *	112 788	110 498	115 033	128 600	136 674
Achats d'approvisionnements consommés	-16 099	-15 486	-15 628	-15 310	-14 983
Charges de personnel	-53 225	-53 954	-55 761	-61 850	-65 324
Dotations aux amortissements & aux provisions	-15 053	-16 794	-17 565	-18 284	-15 661
Autres charges d'exploitation	-36 642	-35 370	-37 143	-40 422	-44 896
Total des charges d'exploitation **	-121 019	-121 605	-126 098	-135 866	-140 865
Résultat d'exploitation avant amortissement (EBITDA)	17 959	17 889	18 931	24 086	25 105
Résultat d'exploitation	2 906	1 094	1 366	5 803	9 444
Charges financières nettes	-5 142	-4 391	-4 278	-4 632	-4 181
Produits financiers	2 929	2 859	4 387	5 214	4 402
Autres gains ordinaires	634	1 981	624	4 626	179
Autres pertes ordinaires	-651	-633	-1 313	-3 430	-1 067
Résultat d'activité ordinaire avant impôts	675	910	785	7 581	8 777
Impôts sur les bénéfices	-1 319	-1 339	-1 370	-1 498	-1 606
Résultat d'activité ordinaire après impôts	-644	-429	-585	6 083	7 171
Eléments extraordinaire (pertes & gains)	0	0	0	-207	-337
Résultat net de l'exercice	-644	-429	-585	5 876	6 834

* La marge brute est calculée en utilisant le montant total des produits d'exploitation hors les autres produits d'exploitation.

** le total des charges d'exploitation, hors achats consommés.



Les capitaux propres de la SNMVT MONOPRIX se sont élevés à 88 940 KDT au 31 décembre 2024 contre 85 335 KDT en 2023. Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat de l'exercice 2023, incluant la distribution de dividendes, le renforcement des réserves et le report à nouveau.

(En KDT)	2020	2021	2022	2023	2024
Capital Social	39 939	39 939	39 939	50 691	50 691
Actions propres	47	47	47	47	47
Réserves	14 683	14 683	17 826	36 643	37 148
Effets des modifications comptables			-3 143	-5 954	0
Report à nouveau	5 566	4 922	4 493	3 908	1 053
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE	60 235	59 591	59 161	85 335	88 940

LA SITUATION DE TRESORERIE :

La trésorerie de la société SNMVT et du groupe s'est améliorée par rapport à celle de l'exercice précédent notamment du fait de :

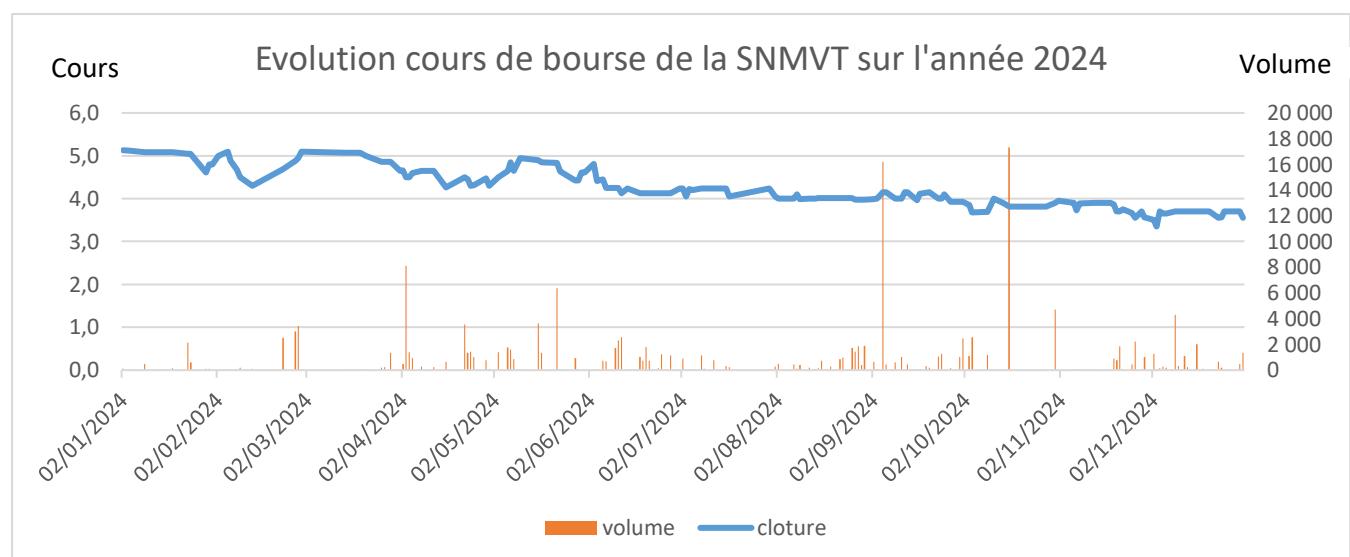
- Trésorerie d'exploitation : amélioration de la trésorerie d'exploitation grâce à un EBITDA individuel et consolidé en nette amélioration comparé à 2023 couplé à des efforts continus d'optimisation du BFR, malgré des pressions accrues en termes de délais fournisseurs et une augmentation des niveaux de stocks.
- Trésorerie d'investissement : hors augmentation de capital réalisée par la SNMVT au profit de ses filiales MMT et Monogros en 2023, les investissements d'exploitation sont hausse comparés à ceux de 2023 principalement du fait des deux nouvelles ouvertures de magasins en 2024 (pas d'ouverture en 2023).
- Trésorerie de financement : variation négative avec un remboursement des CMT à échéance supérieur aux nouveaux CMT contracté en 2024 (9,3m DT) permettant néanmoins le désendettement progressif de la société et du groupe. Il est également à noter que la trésorerie a été négativement impactée par une distribution de dividendes survenue en 2024 (au titre de l'exercice 2023) d'un montant de 2.5m TND environ.

ÉVOLUTION DES COURS DE BOURSE

Durant l'année 2024, le cours de bourse de la SNMVT a connu une fluctuation, débutant à 5.13 DT le 02/01/2024 pour ensuite clôturer l'année à 3.55 DT au 31/12/2024.

Sur cette période, 156 682 titres ont été échangés, avec un volume moyen quotidien d'environ 1 000 titres. Deux pics de volumes ont été observés, le 5 septembre avec 16 211 titres échangés, et le 16 octobre avec 17 321 titres.

Le cours le plus élevé de l'année a été enregistré en tout début d'exercice, à 5,13 DT.



Pour rappel, ci-dessous l'évolution du cours de bourse de la SNMVT au cours des cinq dernières années.

(En DT)	2020	2021	2022	2023	2024
Cours de l'action au 31 Décembre	6,180	4,664	6,100	5,140	3,550
Taux d'évolution	-22,8%	-24,5%	30,8%	-15,7%	-30,9%

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Volet social :

- Entre 2020 et 2024, plus de 440 personnes ont bénéficié d'un don pour un total de plus de 400k DT. Ces dons sont octroyés sur la base de critères sociaux (opérations chirurgicales, évènements douloureux, difficultés financières...) par un Comité auquel participe un membre du CCE et un représentant des partenaires sociaux
- Sur la même période, Monoprix a soutenu les actions sociales des Gouvernorats, Mairies et Districts à hauteur de 95k DT
- À fin 2025, Monoprix a pour objectif de i) rendre l'ensemble de ses sites accessibles aux personnes à mobilité réduite, ii) d'employer 50 personnes présentant un handicap (27 déjà recrutés) et iii) de mettre la lumière sur les enjeux de cette frange de la population. A noter que Monoprix a sponsorisé l'équipe de Tunisie durant les jeux Paralympiques de Paris en 2024

Volet environnemental :

- Optimisation des KWH consommés entre décembre 2019 et décembre 2024 de plus de 22% et lancement des études pour développer des capacités importantes de production d'Energie photovoltaïque sous le régime de l'autoconsommation
- Sur la même période, valorisation de 4 875 tonnes de cartons et 425 tonnes de plastic
- Financement du reboisement de 305 000 arbres pour neutraliser notre utilisation du papier
- Nettoyage de 136 km de plages et collecte de 19 tonnes de déchets
- Contribution au financement de la réhabilitation des citernes publiques de Borj Ghazi Mustapha à Djerba
- Sensibilisation des employés et des clients autour des enjeux environnementaux et valorisation du travail des associations partenaires

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA
VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU
31/12/2024**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des
bureaux - Center Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie
Tél (LG) : +216 70 72 84 50
Fax : +216 70 72 84 05
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Email : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T- MONOPRIX », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 95 774 305 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 834 166 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (*Cf. Note aux états financiers N°7*), et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, la mise en place de contrôles des opérations d'inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2024 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conformité aux dispositions du code des sociétés commerciales

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, la société MONOGROS-SA détient 1,49% du capital de la société SNMVT-Monoprix SA alors que cette dernière détient 99,94% du capital de la société MONOGROS-SA.

Tunis, le 14 mai 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tunis



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des
bureaux - Center Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie
Tél (LG) : +216 70 72 84 50
Fax : +216 70 72 84 05
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Email : administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- La « S.N.M.V.T – Monoprix » a signé en date du 10 novembre 2024 avec la société « MMT » une convention d'avance en compte courant associé pour une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction et, en vertu de laquelle « S.N.M.V.T – Monoprix » accepte de consentir à la société « MMT » des avances en compte courant associé afin de financer son besoin de trésorerie pour un montant maximum de 8 millions de dinars, rémunérées au taux annuel de 8%.

La première avance a été débloquée le 31 décembre 2024 pour un montant de 2 500 000 DT.

Aucun produit n'a été constaté à ce titre dans les comptes de l'exercice 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 08 novembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2024, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises, tenant compte des remises, et des achats divers pour des montants respectifs de 104 410 744 DT et de 497 488 DT tenant compte d'une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

La quote-part des frais de marketing engagée par MONOGROS et refacturés à la «S.N.M.V.T» se sont élevées au cours de l'exercice 2024 à 1 927 577 DT.

La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagés par MONOGROS et refacturée à la « S.N.M.V.T » courant l'exercice 2024 s'est élevée à 868 068 DT.

Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 5 757 041 DT.

Le compte fournisseur, effets à payer MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde créditeur de 9 912 437 DT.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le loyer constaté à ce titre en 2024 est de 62 614 DT HT. A ce titre, la créance à l'égard de la société MONOGROS s'élève au 31 décembre 2024 à 10 431 DT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre en « Débiteurs divers » et « Créditeurs divers » s'élèvent respectivement à 175 188 DT et à 256 379 DT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS. Le produit constaté par la société à ce titre, en 2024, s'élève à 203 554 DT HT. Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2024, à 1 500 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 37 765 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2024.

Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse Lakouas, Mokhtar Attia, Kairouan, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 388 259 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

- Bizerte Printemps : 319 226 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 453 130 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 313 146 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 596 519 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Lakouas : 344 565 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 251 495 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 203 224 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 498 488 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 437 091 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 406 448 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 337 871 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

Le contrat de location du magasin Bab Khadhra a pris fin suite à la demande de la «S.N.M.V.T» avec effet au 31 décembre 2023.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » recourt au financement par billets de trésorerie auprès de la « SIM ». Le solde du concours bancaire à ce titre s'élève au 31 décembre 2024 à 5 500 000 DT.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 230 901 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 123 233 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 41 579 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la « S.G.S –TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (Soula), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Ennasr 2 : 107 692 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Saadi : 183 499 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Bardo : 166 095 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Manar (Soula) : 160 959 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- El Manzah (El Moez) : 102 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Kram : 133 834 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Gammarth : 266 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
- Soukra : 151 285 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Nabeul : 82 553 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.G.S. TOUTA » a facturé un complément de loyer pour la « S.N.M.V.T » d'un montant de 45 841 DT suite à l'avenant daté du 02 Janvier 2022.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la « SGS –TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 463 050 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la « SGS –TOUTA » moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la « SGS –TOUTA » tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 908 127 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2024, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 61 392 361 DT et de 6 069 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

Au 31 décembre 2024, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 497 109 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 146 661 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 159 142 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 194 048 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 133 863 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Mourouj I : 94 282 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 24 Avril 2024, pour un montant de 292 659 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2024, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart».

A ce titre, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » en 2024 est de 396 067 DT HT, tenant compte d'une augmentation de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART, le produit constaté en 2024, à ce titre, est de 15 513 DT HT tenant compte d'une augmentation de 5%.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :
 - Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2023, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour 3 ans à partir du 1^{er} juin 2023. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 541 781 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 139 717 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2024 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 6 503 DT et 2 309 DT.
 - Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 321 972 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 82 422 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2024 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 13 388 DT et 981 DT.
 - Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2024, au titre de la rémunération des administrateurs et membres du conseil permanent d'audit, s'élèvent respectivement à 96 000 DT et à 45 000 DT.
2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	688 001	39 396	417 782	30 520	141 000	217 700
- Rémunérations servies	541 781		321 972			
- Charges sociales et fiscales	139 717		82 422			
- Congé payés	6 503	39 396	13 388	30 520		
- Jetons de présence					141 000	217 700
Avantages postérieurs à l'emploi	2 309	7 588	981	1 993		
Total	690 310	46 984	418 763	32 513	141 000	217 700

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 mai 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL



**SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA
VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2024	2023
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		11 630 587	11 630 587
Amortissements		-5 158 175	-4 749 608
	3	6 472 412	6 880 979
Immobilisations corporelles		249 769 323	238 849 235
Amortissements		-178 572 722	-164 898 160
	4	71 196 601	73 951 075
Immobilisations financières		92 725 341	92 885 341
Provisions		-3 469 609	-3 469 609
	5	89 255 732	89 415 732
Total des actifs immobilisés		166 924 745	170 247 786
Autres actifs non courants	6	1 349 612	1 313 343
Total des actifs non courants		168 274 357	171 561 129
Actifs courants			
Stocks		80 808 503	71 770 713
Provisions		-2 127 362	-3 038 949
	7	78 681 141	68 731 764
Clients et comptes rattachés		10 014 449	9 672 883
Provisions		-3 129 215	-2 972 272
	8	6 885 234	6 700 611
Autres actifs courants		29 801 403	21 717 511
Provisions		-1 150 928	-904 928
	9	28 650 475	20 812 583
Placements et autres actifs financiers	10	6 403 586	185 437
Liquidités et équivalents de liquidités	11	16 555 050	18 689 208
Total des actifs courants		137 175 486	115 119 603
Total des actifs		305 449 843	286 680 732

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Note s	2024	2023
Capitaux propres			
Capital social		50 691 472	50 691 472
Réserves et primes liées au capital		36 834 916	36 643 447
Autres capitaux propres		360 395	47 006
Résultats reportés		1 053 356	-2 046 641
Total des capitaux propres avant résultat		88 940 139	85 335 284
Résultat de l'exercice		6 834 166	5 876 040
Total des capitaux propres avant affectation	12	95 774 305	91 211 324
Passifs			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	31 752 002	32 387 315
Total des passifs non courants		31 752 002	32 387 315
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	101 559 170	96 685 520
Autres passifs courants	15	42 620 418	37 908 047
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	33 743 948	28 488 526
Total des passifs courants		177 923 536	163 082 093
Total des passifs		209 675 538	195 469 408
Total des capitaux propres et passifs		305 449 843	286 680 732

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
"S.N.M.V.T - MONOPRIX"

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits d'Exploitation	Notes	2024	2023
Revenus	17	732 621 822	684 081 159
Autres produits d'exploitation	18	13 635 090	13 068 582
Total des produits d'exploitation		746 256 912	697 149 741
Charges d'Exploitation			
Variation de stocks marchandises	19	9 067 552	6 148 997
Achats des marchandises consommées	19	-605 015 782	-561 630 437
Achats d'approvisionnements consommés	20	-14 982 720	-15 309 700
Charges de personnel	21	-65 324 415	-61 849 809
Dotations aux amortissements et provisions	22	-15 661 334	-18 283 634
Autres charges d'exploitation	23	-44 896 321	-40 422 375
Total des charges d'exploitation		-736 813 020	-691 346 958
Résultat d'exploitation		9 443 892	5 802 783
Charges financières nettes	24	-4 181 141	-4 631 576
Produits financiers	25	4 401 786	5 213 660
Autres gains ordinaires	26	179 386	4 626 099
Autres pertes ordinaires	27	-1 066 925	-3 430 278
Résultat des activités ordinaires avant impôts		8 776 998	7 580 688
Impôts sur les bénéfices	28	-1 605 965	-1 497 557
Résultat des activités ordinaires après impôts		7 171 033	6 083 131
Autres pertes extraordinaires		-336 867	-207 091
Résultat net		6 834 166	5 876 040
Effets des modifications comptables		-	-2 811 151
Résultat après modifications comptables		6 834 166	3 064 889

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Présenté selon le modèle de référence)
 (Exprimé en dinar tunisien)

<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	Notes	2024	2023
Encaissements reçus des clients		796 469 732	742 846 792
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-780 707 723	-744 893 773
Intérêts payés		-4 212 152	-4 624 086
Intérêts reçus		1 047 505	1 087 719
Impôts sur les bénéfices payés			-166 295
Autres flux d'exploitation		-977 099	-928 523
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		11 620 263	-6 678 166
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		-10 845 295	-5 444 760
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		49 000	4 387 500
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		-	-29 000 000
Décaissement placement		-6 000 000	-
Intérêts et dividendes reçus		3 431 687	3 691 484
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-13 364 608	-26 365 776
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Distribution des dividendes		-2 534 574	-
Encaissements provenant de l'augmentation de capital	12	-	29 570 002
Encaissements provenant des emprunts	13	9 300 000	5 700 000
Décaissements provenant des remboursements des emprunts		-11 058 185	-11 355 215
Encaissements/Décaissements suite rachats/achats billets de trésorerie		3 000 000	-3 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 292 759	20 914 787
Variation de trésorerie		-3 037 104	-12 129 155
Trésorerie au début de l'exercice		1 443 066	13 572 221
Trésorerie à la clôture de l'exercice	29	-1 594 038	1 443 066

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination
(Exprimé en dinar tunisien)

Liste des comptes de charges par nature	AU 31/12/2024	Ventilation			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommées	595 948 230	595 948 230	-	-	-
Achats matières et fournitures consommées	14 982 720	3 598 850	345 492	11 038 378	-
Personnel & personnel extérieur à l'entreprises	71 318 831	59 241 309	-	12 034 278	43 244
Dotations aux amortissements et aux provisions	15 661 334	-	-	15 661 334	-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 526 469	2 666 767	360	859 342	-
Charges diverses ordinaires	35 375 436	-	3 325 351	32 001 206	48 879
Charges financières	4 181 141	-	-	4 181 141	-
Autres pertes ordinaires	1 066 925	-	-	1 066 925	-
Impôts sur les bénéfices	1 942 832	-	-	1 942 832	-
Total	744 003 918	661 455 156	3 671 203	78 785 436	92 123

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(Exprimé en dinar tunisien)

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion de la Société SNMVT au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

PRODUITS	31-12-24	31-12-23	CHARGES	31-12-24	31-12-23	SOLDES	31-12-24	31-12-23
Revenus et autres produits d'exploitation	746 256 912	697 149 741	Coût d'achat des marchandises vendues	610 930 950	570 791 140	Marge Commerciale	135 325 962	126 358 601
Marge commerciale	135 325 962	126 358 601	Autres charges externes	41 369 852	38 315 585			
TOTAL	135 325 962	126 358 601	TOTAL	41 369 852	38 315 585	Valeur ajoutée brute	93 956 110	88 043 016
Valeur ajoutée brute	93 956 110	88 043 016	Impôts et taxes	3 526 469	2 106 790			
			Charges de personnel	65 324 415	61 849 809			
TOTAL	93 956 110	88 043 016	TOTAL	68 850 884	63 956 599	Excédent Brut d'Exploitation	25 105 226	24 086 417
Excédent Brut d'Exploitation	25 105 226	24 086 417	Autres charges et pertes	1 066 925	3 430 278			
Autres produits et gains	179 386	4 626 099	Charges financières	4 181 141	4 631 576			
Produits financiers	4 401 786	5 213 660	Dotations aux amortissements et aux provisions	15 661 334	18 283 634			
			Impôt sur le résultat ordinaire	1 605 965	1 497 557			
TOTAL	29 686 398	33 926 176	TOTAL	22 515 365	27 843 045	Résultat des activités ordinaires	7 171 033	6 083 131
Résultat positif des activités ordinaires	7 171 033	6 083 131	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	336 867	207 091			
TOTAL	7 171 033	6 083 131	TOTAL	336 867	207 091	Résultat net	6 834 166	5 876 040



**NOTES AUX ETATS
FINANCIERS RELATIFS A
L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**



NOTE 1 – CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 50 691 472 dinars tunisiens divisés en 25 345 736 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont porté le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, puis de 33 282 288 dinars à 39 938 744 dinars , et l'augmentation du capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2023, par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux 2 dinars, ayant porté le capital à 50 691 472 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES ADOPEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de

la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les durées d'amortissement appliquées à partir de l'exercice 2019 sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Immobilisations corporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.



Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode était non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

La méthode de base de provisionnement des stocks se présente comme suit :

- Année en cours : 0%
- Stock antérieur à une année : 10%
- Stock antérieur à deux années : 50%
- Stock antérieur à trois années : 75%
- Stock antérieur à quatre années : 100%

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 11 630 587 DT, contre le même solde au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Logiciels informatiques	915 114	915 114
Fonds de commerce	10 715 473	10 715 473
TOTAL	11 630 587	11 630 587

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 249 769 323 DT, contre 238 849 235 DT au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Terrains	3 712 272	3 711 404
Constructions	8 275 647	8 018 570
Agencements des constructions	582 043	582 044
Installations et matériel d'exploitation	120 302 939	115 011 853
Petit matériel d'exploitation	8 509 257	7 842 885
Matériel de transport	2 073 285	1 644 060
Installations générales, agencements et aménagements divers	96 859 301	93 133 529
Equipements de bureau	2 104 956	1 952 959
Matériel informatique	6 827 048	6 311 176
Immobilisations en cours	384 953	443 133
<u>Avances sur immobilisations en cours</u>	<u>137 622</u>	<u>197 622</u>
TOTAL	249 769 323	238 849 235

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

DESIGNIATION	Valeurs au 01/01/2024	Acquisitions 2024	Reclassements 2024	Cessions 2024	Valeurs au 31/12/2024	Amortissements cumulés 01/01/2024	Dotation 2024	Cessions 2024	Amortissements cumulé 2024	Valeurs nettes au 31/12/2024
IMMOBILISATION CORPORELES										
Terrains	3 711 404	868	-		3 712 272	-	-		-	3 712 272
Constructions	8 018 570	141 435	115 642		8 275 647	7 303 501	51 530		7 355 031	920 616
Installations, agencements constructions	582 044	-	-		582 044	188 214	45 369		233 583	348 461
Installations et matériel d'exploitation	115 011 853	4 880 463	993 083	- 582 461	120 302 938	81 542 741	6 192 101	- 484 062	87 250 780	33 052 157
Petit matériel d'exploitation	7 842 885	661 249	13 489	- 8 367	8 509 256	3 721 100	658 305	- 5 700	4 373 705	4 135 551
Matériel de transport	1 644 060	423 923	5 302		2 073 285	803 920	276 128		1 080 048	993 237
Agencements, aménagements et installations	93 133 529	3 119 910	605 861		96 859 300	64 396 135	6 517 012		70 913 147	25 946 153
Equipements et matériel de bureau	1 952 959	63 864	106 265	- 18 134	2 104 954	1 667 906	66 554	- 17 797	1 716 663	388 291
Equipements et matériel informatique	6 311 176	299 702	216 170		6 827 048	5 274 643	375 122		5 649 765	1 177 283
Immobilisations en cours	443 133	1 997 636	- 2 055 812		384 957	-			-	384 957
Avances sur immobilisations en cours	197 622		- 60 000		137 622	-			-	137 622
TOTAL DES IMMOBILISATION CORPORELES	238 849 235	11 589 050	- 60 000	- 608 962	249 769 323	164 898 160	14 182 121	- 507 559	178 572 722	71 196 601
IMMOBILISATION INCORPORELES										
Logiciels	915 114	-	-	-	915 114	741 440	50 057	-	791 497	123 617
Fonds de commerce	10 715 473	-	-	-	10 715 473	4 008 168	358 510	-	4 366 678	6 348 795
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATION INCORPORELES	11 630 587	-	-	-	11 630 587	4 749 608	408 567	-	5 158 175	6 472 412
TOTAL DES IMMOBILISATION	250 479 822	11 589 050	- 60 000	- 608 961	261 399 910	169 647 768	14 590 688	- 507 559	183 730 897	77 669 013

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 89 255 732 DT, contre 89 415 732 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Titres de participation	5.1 92 056 979	92 216 979
Dépôts et cautionnements	668 237	668 237
Créances rattachées à des participations	125	125
TOTAL	92 725 341	92 885 341
A déduire provision /dépréciation des titres	5.1 -3 469 609	-3 469 609
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	89 255 732	89 415 732

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 92 056 979 DT au 31 décembre 2024 contre une valeur brute de 92 216 979 DT au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

En DT	% dans le capital	31-12-24	31-12-23
Société MONOGROS	99,94 %	21 987 300	21 987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		-	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT (TSS)	99,99%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	97,65%	8 430 000	8 430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,70%	428 703	428 703
UNITED DECS	50%	3 000 000	3 000 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
TOTAL		92 056 979	92 216 979
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		-30 000	-30 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		-18 000	-18 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		-250 100	-250 100
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		-428 703	-428 703
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		-2 742 806	-2 742 806
VALEUR NETTE DES PARTICIPATIONS		88 587 370	88 747 370

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 349 612 DT, contre 1 313 343 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires bruts	14 360 697	14 002 792
A déduire la résorption des frais préliminaires	-14 047 782	-13 978 099
Charges à répartir	8 917 507	8 279 832
A déduire la résorption des charges à répartir	-7 880 810	-6 991 182
TOTAL	1 349 612	1 313 343

Autres actifs non courants	Au 31/12/2023	Ajouts de l'exercice	Résorption de l'exercice	Au 31/12/2024
Frais préliminaires	14 002 792	357 905		14 360 697
A déduire la résorption des frais préliminaires	-13 978 099		69 683	-14 047 782
Charges à répartir	8 279 832	637 675		8 917 507
A déduire la résorption des charges à répartir	-6 991 182		889 628	-7 880 810
Total	1 313 343	995 580	959 311	1 349 612

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 78 681 141 DT, contre 68 731 764 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Stocks de marchandises magasins	72 811 531	62 751 475
Stocks de marchandises dépôts	7 642 106	8 634 610
Stocks fournitures et consommables	202 175	189 685
Stocks emballages et étiquettes	152 691	194 944
A déduire provision pour dépréciation des stocks	- 2 127 362	- 3 038 950
TOTAL	78 681 141	68 731 764

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6 885 234 DT, contre 6 700 611 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Clients, ventes à crédit	1 121 872	814 919
Créances sur participation fournisseurs	4 449 008	4 213 031
Clients, chèques impayés	955 921	910 939
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	3 486 251	3 732 597
TOTAL	10 014 449	9 672 883
Provisions pour créances clients	- 2 249 936	- 2 128 694

Provisions sur chèques impayés	- 877 882	- 842 181
Provisions sur effets impayés	- 1 397	- 1 397
TOTAL CLIENTS NETS	6 885 234	6 700 611

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 28 650 475 DT, contre 20 812 583 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Personnel avances et acomptes	1 314 577	1 063 158
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	518 433	390 998
Etat, avances sur impôt, IS à reporter	12 211 444	6 505 213
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	755 468	763 671
Autres débiteurs	3 784 910	4 187 741
Autres produits à recevoir	65 804	-
Charges constatées d'avance	1 581 250	2 178 534
Compte d'attente	7 069 517	6 628 196
Compte Courant Associé	2 500 000	-
TOTAL	29 801 403	21 717 511
Provisions sur comptes débiteurs divers	- 1 150 928	- 904 928
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS NETS	28 650 475	20 812 583

NOTE 10 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6 403 585 DT, contre 185 437 DT au 31 décembre 2023, et correspondent principalement aux prêts accordés au personnel.

En DT	31-12-24	31-12-23
Placement compte à terme	6 000 000	-
Prêts au personnel	403 586	185 437
TOTAL	6 403 586	185 437

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 16 555 050 DT contre un solde de 18 689 208 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	1 500 000	3 500 000
Chèques à l'encaissement	84 227	150 909
Banques	10 453 851	8 026 126
Caisses	4 484 391	6 979 592
TOTAL	16 555 050	18 689 208

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2024 à 95 774 305 DT contre un solde de 91 211 324 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT		31-12-24	31-12-23
Capital social	(a)	50 691 472 47 006	50 691 472 47 006
Plus ou moins-value sur cession des actions propres			
Réserve légale	(b-c)	4 185 345	3 993 875
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire		2 550 298	2 550 298
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Prime d'émissions	(a)	18 817 274 313 389 350 000	18 817 274 - 300 000
Subvention d'investissement			
Réserve pour fonds social		- 338 033	- 357 193
A déduire prêts au personnel /fonds social		- 20 361	28 610
A déduire débiteurs divers		35 552	27 429
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		- 27 158	1 154
Disponibilités en banque /fonds social		-	- 5 954 166
Effets des modifications comptables	(b)	1 053 355	3 907 525
Résultats reportés	(b)		
Total des capitaux propres avant résultat de la période		88 940 139	85 335 284
Résultat de l'exercice (1)		6 834 166	5 876 040
Total des capitaux propres après résultat de la période		95 774 305	91 211 324
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		25 345 736	25 345 736
Résultat par action (1) / (2)		0,270	0,232

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, quatre augmentations de capital ont été décidées par :

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après

cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Janvier 2023, qui a augmenté le capital en numéraire à hauteur de 10 752 728 DT. Le capital après cette augmentation est de 50 691 472 DT représenté par 25 345 736 actions de valeur nominale de 2 DT chacune. Cette augmentation a été réalisée par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 DT chacune. Les nouvelles actions sont émises au prix unitaire de 5,5 DT, soit avec une prime d'émission de 3,5 DT par action, libérées intégralement, soit une prime totale de 18.817.274 DT.

(b) L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2024 a décidé d'affecter les résultats comme suit :

Libellé	Montant
Résultat de l'exercice 2023	5 876 040
Résultats reportés	3 907 525
Modifications comptables	(5 954 166)
Résultat à affecter	3 829 399
Réserve légale	(191 470)
Résultat distribuable	3 637 929
Réserve pour fonds social	(50 000)
Dividendes à distribuer	(2 534 574)
Report à nouveau	1 053 355

(c) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés, lors de leurs distributions, par la retenue à la source applicable à partir du 1^{er} janvier 2015 se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
- Réserve légale	3 328 229	3 328 229
- Réserve pour réinvestissement financier exonéré	9 102 000	9 102 000
TOTAL	12 430 229	12 430 229

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 Décembre 2024

	Capital social	Réserve légale	Primes d'émission	Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	Fonds social	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Plus-value sur cession actions propres	Dividendes distribués	Subvention d'investissement	Total	
							Modifications comptables	Résultats reportés					
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2023	50 691 472	3 993 875	18 817 274	2 550 298	-	11 282 000	-5 954 166	3 907 525	5 876 040	47 006	-	91 211 324	
Affectation des modifications comptables par l'AGO du 12 juin 2024							5 954 166	-5 954 166				-	
Affectation du résultat de l'exercice 2023 par l'AGO du 12 juin 2024		191 470			50 000			3 099 996	-5 876 040		2 534 574	-	
Affectation au fonds social					-50 000							-50 000	
Dividendes										-2 534 574		-2 534 574	
Nouvelle subvention d'investissement											401 843	401 843	
Amortissement subvention d'investissement											-88 454	- 88 454	
Résultat de l'exercice 2024								6 834 166				6 834 166	
SOLDES AU 31 Décembre 2024	50 691 472	4 185 345	18 817 274	2 550 298	-	11 282 000	-	1 053 355	6 834 166	47 006	-	313 389	95 774 305

NOTE 13 – EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2024 à 31 752 002 DT, contre un solde de 32 387 315 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Emprunts bancaires BT	3 499 974	6 754 946
Emprunts bancaires ATTIJARI BANK	12 469 923	17 379 772
Emprunts bancaires BIAT	6 470 705	8 241 197
Emprunts bancaires AMEN BANK	9 300 000	-
Dépôt et cautionnement reçus	11 400	11 400
TOTAL	31 752 002	32 387 315

La variation des crédits bancaires s'analyse comme suit :

Banques	Emprunts	Solde d'ouverture	Nouveaux emprunts	Reclassements	Durée	Solde à la clôture
Attijari	17 142 860	-	-	-	7 ans	-
Attijari	14 000 000	5 379 768	-	2 967 001	7 ans	2 412 767
Attijari	7 000 000	6 300 004	-	1 399 992	7 ans	4 900 012
Attijari	5 700 000	5 700 000	-	542 856	7 ans	5 157 144
BT	9 275 000	1 854 950	-	1 854 950	7 ans	-
BT	7 000 000	4 899 996	-	1 400 022	7 ans	3 499 974
BIAT	3 429 000	3 035 508	-	674 557	7 ans	2 360 951
BIAT	3 462 000	3 234 984	-	681 049	7 ans	2 553 935
BIAT	2 109 000	1 970 705	-	414 885	7 ans	1 555 820
Amen Bank	9 300 000	-	9 300 000	-	7 ans	9 300 000
TOTAL	32 375 915	9 300 000	9 935 312			31 740 602

NOTE 14 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 101 559 170 DT, contre un solde de 96 685 520 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Fournisseurs locaux de marchandises	67 070 881	43 753 356
Fournisseurs moyens généraux	8 679 185	5 254 915
Fournisseurs chèques en instance	1 703 171	1 308 257
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	41 319 585	57 029 309
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	327 651	480 977
Fournisseurs locaux d'immobilisations	1 502 776	327 404
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	266 784	- 193 399
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	14 714	45 786

Fournisseurs, factures non parvenues	1 786 948	8 553 299
Fournisseurs, moyens généraux en cours	73 483	121 865
Fournisseurs, opérations d'importation	35 004	- 48 830
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	- 20 282 661	- 19 004 586
Fournisseurs emballages à rendre	- 938 351	- 942 833
TOTAL	101 559 170	96 685 520

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 42 620 418 DT, contre un solde de 37 908 047 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023	
Personnel	15.1	5 672 248	4 936 155 (*)
Etat, et collectivités locales	15.2	6 354 614	6 039 273
CNSS		4 022 002	3 942 898
Créditeurs divers		268 646	276 500
Assurance groupe		1 688 000	819 369
Charges à payer		12 521 460	10 840 882 (*)
Produits constatés d'avance		287 813	297 019
Provision pour risque fournisseurs		1 607 329	1 810 187
Provision pour risque d'exploitation		6 580 051	5 757 211
Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite		3 479 664	3 064 010
Compte d'attente		138 591	124 543
TOTAL	42 620 418	37 908 047	

(*) Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

15.1. Personnel

En DT	31/12/2024	31/12/2023	
Congés payés	2 463 523	2 502 068	
Charges à payer liées au Personnel	2 927 792	2 080 705 (*)	
Rémunération due au personnel	49 838	19 338	
Oppositions sur salaires	231 095	334 043	
TOTAL	5 672 248	4 936 155	(*)

(*) Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

15.2. Etat et collectivités publiques

En DT	31-12-24	31-12-23
Etat, impôts et taxes,	4 107 302	3 916 617
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	641 347	625 099
Impôt sur les bénéfices	1 605 965	1 497 557
TOTAL	6 354 614	6 039 273

NOTE 16 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 33 743 948 DT, contre un solde de 28 488 526 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Billets de trésorerie souscrits	5 500 000	-
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	3 254 972	3 255 012
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	1 770 492	758 803
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à moins d'un an	4 909 557	7 044 077
Intérêts courus sur emprunts	159 839	184 492
Concours bancaires	18 149 088	17 246 142
TOTAL	33 743 948	28 488 526

NOTE 17 – REVENUS

En DT	31-12-24	31-12-23
Ventes marchandises non soumises à la TVA	445 878	423 589
	405	894
Ventes marchandises soumises à la TVA aux taux de 7%	1 759 954	1 962 762
Ventes marchandises soumises à la TVA aux taux de 13%	-	14
Ventes marchandises soumises à la TVA aux taux de 19%	284 877	258 271
	329	431
Réductions accordées sur fidélités	106 134	257 058
TOTAL	732 621 822	684 081 159

NOTE 18 – AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION

Les autres produits d’exploitation s’élèvent au 31 décembre 2024 à 13 635 090 DT, contre un solde de 13 068 582 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Produits des activités connexes	13 248 889	12 842 680
Vente déchets valorisables	297 747	225 902
Quotes-parts des subventions d’investissement	88 454	-
TOTAL	13 635 090	13 068 582

NOTE 19 – ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES

Les achats de marchandises consommées s’élèvent au 31 décembre 2024 à 595 948 230 DT, contre un solde de 555 481 440 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Achats de marchandises	605 015 782	561 630 437
Variation de stocks de marchandises	- 9 067 552	- 6 148 997
TOTAL	595 948 230	555 481 440

La Marge commerciale a augmenté en 2024 de 8 073 874 DT, passant de 128 599 719 DT à 136 673 593 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2024 s'élève à 18,66 %, contre 18,8 % pour l'exercice 2023, et a été calculé ainsi :

En DT	31-12-24	31-12-23
Revenus	732 621 822	684 081 159
Variation de stocks de marchandises	9 067 552	6 148 997
Achats de marchandises	605 015 782	561 630 437
Achats des marchandises consommées	595 948 230	555 481 440
Marge	136 673 593	128 599 719
Taux de marge	18,66%	18,80%

NOTE 20 – ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent un montant de 14 982 720 DT au titre de l'exercice 2024, contre 15 309 700 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Achats non stockés d'approvisionnement consommés	14 076 289	13 865 003
Achats stockés - Autres approvisionnements	936 194	1 260 332
Variation de stocks d'approvisionnements	- 29 763	184 365
TOTAL	14 982 720	15 309 700

NOTE 21 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent un montant de 65 324 415 DT au titre de l'exercice 2024, contre 61 849 809 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Personnel – Rémunérations	53 351 613	50 781 215
Dotation aux provisions pour congés payés	- 38 545	523 194
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	415 654	252 859
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	10 039 300	9 302 379
Bons de restauration	1 556 393	990 162
TOTAL	65 324 415	61 849 809

NOTE 22 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 15 661 334 DT au titre de l'exercice 2024, contre 18 283 634 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Dotations des immobilisations incorporelles	408 567	410 272
		14 459
Dotations des immobilisations corporelles	14 182 121	848
Résorptions des frais préliminaires	69 683	1 086 160
Résorptions des charges à répartir	889 628	908 211
Dotations /provisions pour risques fournisseurs	1 404 603	1 607 461
Dotations /provisions pour risque d'exploitation	822 839	1 242 707
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 356 045	1 386 873
Dotations /provisions pour chèques impayés	43 091	59 701
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	2 127 362	3 038 950
Dotations /provisions débiteurs divers	246 000	246 290
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	- 3 038 949	- 3 034 726
Reprises /provisions /risque fournisseurs	- 1 607 462	- 1 418 903
Reprises /provisions /risque d'exploitation	-	- 485 417
	- 7 389	- 4
Reprises/ provisions pour chèques impayés		107
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	- 1 234 805	- 1 219 686
TOTAL	15 661 334	18 283 634

NOTE 23 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 44 896 321 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 40 422 375 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Locations et charges locatives	19 249 717	18 433 794
Entretien et réparation	3 697 442	3 253 527
Primes d'assurance	591 445	589 200
Sous-traitance main d'œuvre	5 994 416	4 652 800
Autres services extérieurs	47 039	45 552
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 986 050	4 651 017
Frais de publicité et publication	3 001 819	3 034 822
Frais de transport sur ventes ou sur achats	139 303	57 875
Voyages, déplacements et missions	1 703 129	1 619 816
Frais postaux et télécommunication	876 213	830 776
Frais bancaires	938 401	889 265
Etat, Impôt et taxes	3 526 469	2 106 790
Autres charges ordinaires	144 879	257 141
TOTAL	44 896 321	40 422 375

NOTE 24 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent un montant de 4 181 141 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 4 631 576 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Intérêts sur emprunts bancaires BT	806 122	1 135 176
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	834 244	838 468
Intérêts sur emprunt bancaire Attijari Bank	1 940 063	2 230 695
Intérêts sur emprunt bancaire Amen Bank	258 308	-
Intérêts sur comptes courants bancaires	255 351	367 809
Intérêts sur billets de trésorerie	83 822	58 338
Pertes/Gains de change	- 3 894	- 185
Escomptes accordés	7 125	1 275
TOTAL	4 181 141	4 631 576

NOTE 25 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisent un montant de 4 401 786 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 5 213 660 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Revenus des titres de participation	3 431 687	3 492 661
Produits financiers sur comptes courants bancaires	261 882	659 413
Autres produits financiers	232	362
Revenus des placements et billets de trésorerie	707 985	1 051 580
Plus-values sur actions SICAV	-	9 644
TOTAL	4 401 786	5 213 660

NOTE 26 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 179 386 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 4 626 099 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Plus-value de cession des immobilisations (*)	15 617	4 500 000 (*)
Autres gains ordinaires	163 769	126 100
TOTAL	179 386	4 626 099

(*) *Plus-value de cession d'une partie d'un immeuble totalement amorti, ayant fait l'objet d'une expertise judiciaire en décembre 2022.*

NOTE 27 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 1 066 925 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 3 430 278 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Différences de caisse	17 506	36 807
Autres pertes ordinaires	1 004 269	780 273
Moins values sur cession d'immobilisations	45 150	-
Perte fiscale	-	2 613 198
TOTAL	1 066 925	3 430 278

NOTE 28 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 605 965 dinars, contre 1 497 557 dinars au titre de l'exercice précédent, et a été calculé ainsi :

En DT	31-12-24	31-12-23
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA)	1 605 965	1 497 557
TOTAL	1 605 965	1 497 557

NOTE 29 – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

En DT	31-12-24	31-12-23
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	1 500 000	3 500 000
Chèques à l'encaissement	84 227	150 910
Banques	10 453 851	8 026 126
Caisse	4 484 391	6 979 592
Concours bancaires	-	18 149 088
TOTAL	- 1 594 038	1 443 066

NOTE 30 – PARTIES LIEES

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

30.1 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2024, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises en tenant compte des remises et des achats divers pour des montants respectifs de 104 410 744 DT et de 497 488 DT tenant compte d'une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

La quote-part des frais de marketing engagée par MONOGROS et refacturés à la «S.N.M.V.T» se sont élevées au cours de l'exercice 2024 à 1 927 577 DT.



La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagée par MONOGROS et refacturés à la « S.N.M.V.T » se sont élevées au cours de l'exercice 2024 à 868 068 DT.

Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 5 757 041 DT.

Le compte fournisseur, effets à payer MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde créditeur de 9 912 437 DT.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le loyer constaté à ce titre en 2024 est de 62 614 DT HT. A ce titre, la créance à l'égard de la société MONOGROS s'élève au 31 décembre 2024 à 10 431 DT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre en « Débiteurs divers » et « Créditeurs divers » s'élèvent respectivement à 175 188 DT et à 256 379 DT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS. Le produit constaté par la société à ce titre, en 2024, s'élève à 203 554 DT HT. Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2024, à 1 500 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 37 765 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2024.

Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

30.2 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse Lakouas, Mokhtar Attia, Kairouan, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 388 259 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 319 226 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 453 130 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 313 146 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 596 519 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Lakouas : 344 565 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 251 495 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 203 224 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 498 488 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 437 091 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 406 448 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 337 871 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.



Le contrat de location du magasin Bab Khadhra a pris fin suite à la demande de la «S.N.M.V.T» avec effet au 31 décembre 2024.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » recourt au financement par billets de trésorerie auprès de la « SIM ». Le solde du concours bancaire à ce titre s'élève au 31 décembre 2023 à 5 500 000 DT.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 230 901 DT.

30.3 Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 123 233 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et

- 41 579 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

30.4 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la « S.G.S –TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (Soula), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S- TOUTA ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Saadi : 183 499 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Ennasr 2 : 107 692 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Bardo : 166 095 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Manar (Soula) : 160 959 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- El Manzah (El Moez) : 102 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Kram : 133 834 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Gammarth : 266 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
- Soukra : 151 285 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Nabeul : 82 553 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.G.S. TOUTA » a facturé un complément de loyer pour la « S.N.M.V.T » d'un montant de 45 841 DT suite à l'avenant daté du 02 Janvier 2022.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la « SGS –TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 463 050 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la « SGS – TOUTA » moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la « SGS –TOUTA » tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 908 127 DT.



30.5 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2024, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 61 392 361 DT et de 6 069 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

Au 31 décembre 2024, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 497 109 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

30.6 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 146 661 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 159 142 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 194 048 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 133 863 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Mourouj I : 94 282 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 24 Avril 2024, pour un montant de 292 659 DT.

30.7 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2024, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

30.8 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

30.9 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

30.10 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ».

A ce titre, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » en 2024 est de 396 067 DT HT, tenant compte d'une augmentation de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART, le produit constaté en 2024, à ce titre, est de 15 513 DT HT tenant compte d'une augmentation de 5%.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2024 correspondent à ce qui suit :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 46 700 000 DT.
- Engagement donné en faveur d'Amen Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 9 300 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers du 31 décembre 2024.

**SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA
VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**RAPPORT GENERAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2024**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Rial - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des
bureaux - Center Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie
Tél (LG) : +216 70 72 84 50
Fax : +216 70 72 84 05
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Email : administration@finor.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan consolidé de 379 260 923 DT et un résultat consolidé bénéficiaire de 6 872 913 DT, et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci- joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé (Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2024 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT-Monoprix et de ses filiales.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conformité aux dispositions du code des sociétés commerciales

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, la société MONOGROS-SA détient 1,49% du capital de la société SNMVT-Monoprix SA alors que cette dernière détient 99,94% du capital de la société MONOGROS-SA.

Tunis, le 14 mai 2025

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Walid BEN SALAH**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL**



**SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA
VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
BILAN CONSOLIDE
Montant exprimés en dinars tunisiens

ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869
Amortissements		(39 869)	(39 869)
Ecart d'acquisition net		-	-
Immobilisations incorporelles	6	40 803 554	39 507 857
Amortissements		(31 319 293)	(29 277 595)
Immobilisations incorporelles nettes		9 484 261	10 230 262
Immobilisations corporelles	7	453 071 933	441 496 872
Amortissements		(283 620 013)	(265 252 839)
Immobilisations corporelles nettes		169 451 920	176 244 033
Immobilisations financières	8	12 170 029	12 104 629
Provisions		(8 994 786)	(8 994 786)
Immobilisations financières nettes		3 175 243	3 109 843
Total des actifs immobilisés		182 111 424	189 584 138
Autres actifs non courants	9	1 557 513	1 550 938
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		183 668 937	191 135 076
ACTIFS COURANTS			
Stocks	10	85 558 026	76 010 053
Provisions		(2 234 624)	(3 165 510)
Stocks nets		83 323 402	72 844 543
Clients et comptes rattachés	11	20 777 861	19 826 111
Provisions		(4 979 597)	(4 828 390)
Clients et comptes rattachés nets		15 798 264	14 997 721
Autres actifs courants	12	67 103 734	55 905 595
Provisions		(2 073 389)	(1 562 524)
Autres actifs courants nets		65 030 345	54 343 071
Placements et autres actifs financiers	13	6 627 243	317 623
Liquidités et équivalents de liquidités	14	24 812 732	39 715 377
TOTALE DES ACTIFS COURANTS		195 591 986	182 218 335
TOTAL DES ACTIFS		379 260 923	373 353 411

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
BILAN CONSOLIDÉ
Montant exprimés en dinars tunisiens

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)			
Capital social	15	50 691 472	50 691 472
Actions propres		(6 920 026)	(6 920 026)
Réserves consolidées	16	(1 220 963)	(87 753)
Résultat consolidé de l'exercice	17	6 872 913	1 013 684
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	18	49 423 396	44 697 377
INTERETS DES MINORITAIRES			
Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidés		29 332 150	29 552 528
Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		1 209 716	1 026 495
TOTAL DES INTERETS DES MINORITAIRES		30 541 866	30 579 023
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts bancaires	19	37 272 181	43 159 218
Dépôts et cautionnements reçus	19	65 077	65 077
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		37 337 258	43 224 295
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	20	135 451 315	124 215 902
Autres passifs courants	21	61 785 881	54 693 503
Concours bancaires et autres passifs financiers	22	64 721 207	75 943 311
TOTAL PASSIFS COURANTS		261 958 403	254 852 716
TOTAL DES PASSIFS		299 295 661	298 077 011
TOTAL DE CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		379 260 923	373 353 411

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Montant exprimés en dinars tunisiens

	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	23	753 997 490	703 708 914
Autres revenus d'exploitation	24	21 280 445	21 074 763
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		775 277 935	724 783 677
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	25	(586 214 624)	(547 606 603)
Achats d'approvisionnement consommés		(18 586 523)	(18 126 267)
Charges de personnel	26	(76 113 830)	(72 034 148)
Dotations aux amortissements et aux provisions	27	(23 882 718)	(27 485 730)
Autres charges d'exploitation	28	(50 998 655)	(47 373 020)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(755 796 350)	(712 625 768)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 481 585	12 157 909
Charges financières	29	(9 086 399)	(11 702 029)
Produits financiers	30	2 468 321	3 497 835
Autres gains ordinaires	31	503 860	4 944 830
Autres pertes ordinaires	32	(1 394 445)	(3 549 810)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		11 972 922	5 348 735
Impôts sur les bénéfices		(3 308 826)	(2 894 929)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		8 664 096	2 453 806
Autres pertes extraordinaires		(581 467)	(413 627)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREGES		8 082 629	2 040 179
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 082 629	2 040 179
Intérêts minoritaires		1 209 716	1 026 495
Résultat net (Part du groupe)		6 872 913	1 013 684
Effet des modifications comptables		-	(3 195 757)
Résultat après modifications comptables (part du groupe)		6 872 913	(2 182 073)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	832 438 634	771 004 843
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(796 179 337)	(755 858 150)
Intérêts payés	(9 943 442)	(12 287 925)
Intérêts reçus	1 805 918	2 411 847
Impôts sur les sociétés payés	(407 976)	(166 295)
Autres flux liés à l'exploitation	67 546	(64 455)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	27 781 342	5 039 865
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15 140 509)	(8 984 186)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immob corporelles	150 072	4 585 750
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	271 485	25 308
Décaissements/ placement	(6 000 000)	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(20 718 952)	(4 373 128)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements provenant de l'augmentation de capital	-	29 570 002
Dividendes et autres distributions	(4 019 674)	(1 254 574)
Encaissements provenant des emprunts& billets de trésorerie	9 300 000	5 700 000
Remboursement d'emprunts & billets de trésorerie	(32 687 149)	(33 707 821)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	(27 406 823)	307 607
VARIATION DE TRESORERIE	(20 344 433)	974 344
Trésorerie au début de l'exercice	14 991 736	14 017 392
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(5 352 697)	14 991 736

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. Présentation des sociétés consolidées

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 99,94% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 97.65% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO» est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 4,55% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.



La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX détient directement 5,86% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient le restant du capital indirectement par ses filiales la SIM (52,73%) et la SGS (41,41%).

2. Méthodes de consolidation utilisées et périmètre de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

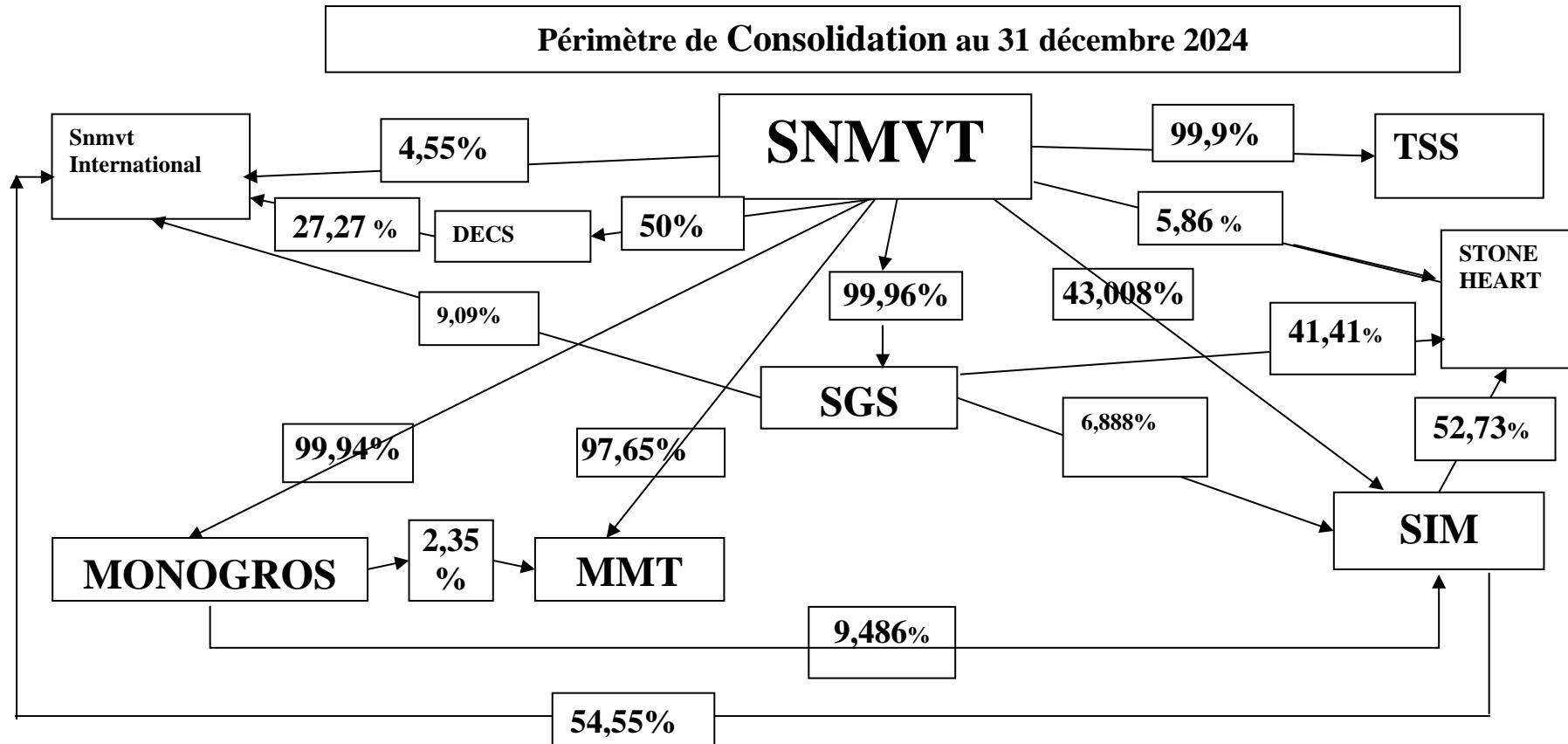
- L'intégration proportionnelle : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

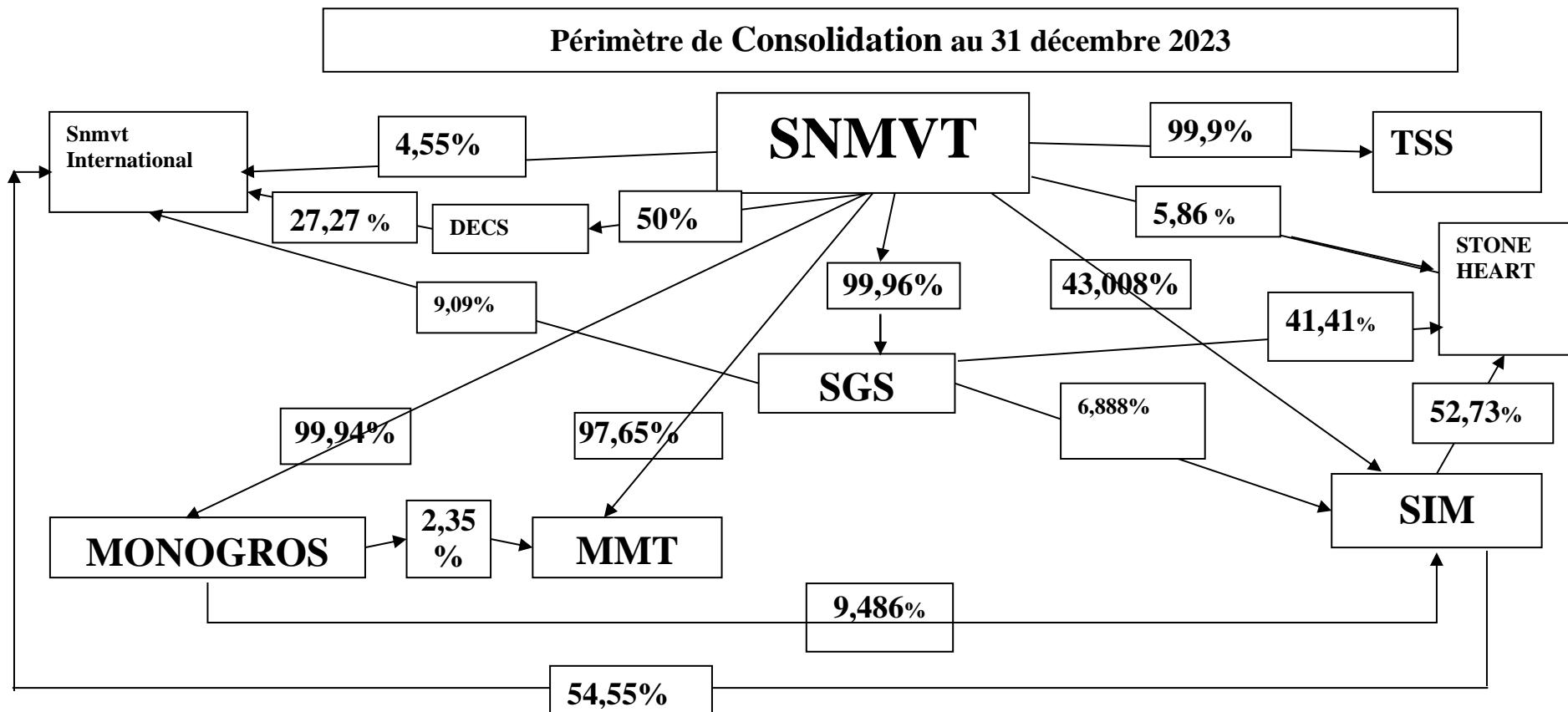
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence : Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.





Les méthodes de consolidation retenues au 31 décembre 2024 se détaillent par filiale ainsi :

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	Commercial	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,56%
MMT	Commercial	100%	Filiale	Intégration globale	99,99%
SGS	Commercial	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commercial	99,94%	Filiale	Intégration globale	99,94%
SIM	Promotion immobilière	59,38%	Filiale	Intégration globale	59,37%
TSS	Commercial	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,999%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	95,46%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Les méthodes de consolidation retenues au 31 décembre 2023 se détaillent par filiale ainsi :

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	Commercial	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,56%
MMT	Commercial	100%	Filiale	Intégration globale	99,99%
SGS	Commercial	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commercial	99,94%	Filiale	Intégration globale	99,94%
SIM	Promotion immobilière	59,38%	Filiale	Intégration globale	59,37%
TSS	Commercial	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,999%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	95,46%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

4. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidées sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNITED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 95,46% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Libye dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit :

	2024	2023
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	-	-

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 9 484 261 DT, contre 10 230 262 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels informatiques	14 970 294	13 789 312
Fonds de commerce SNMVT	10 715 474	10 715 474
Fonds de commerce SGS	807 975	807 975
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	114 715	-
Total immobilisations incorporelles brutes	40 803 554	39 507 857
A déduire amortissement des logiciels	(12 385 168)	(10 727 519)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(4 366 678)	(4 008 168)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(372 351)	(346 812)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
Total Amortissements	(31 319 293)	(29 277 595)
Total immobilisations incorporelles nettes	9 484 261	10 230 262

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 169 451 920 DT, contre 176 244 033 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Immobilisations corporelles (Brutes)	SNMVT-MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEART	Ecart de réévaluation SH	TSS	Ecart de réévaluation TSS	Total
Terrain	3 712 272	345 868	792 062	-	28 237 769	1 960 153	1 623 059	5 080 660	1 696 740	4 332 494	47 781 077
Constructions	8 275 647	11 522 484	4 350 150	154 679	42 635 878	109 896	7 579 940	-	5 615 190	-	80 243 864
Installations, agencements constructions	582 044	-	1 045 769	46 444	5 037 012	47 024	16 290	-	1 290 943	-	8 065 526
Matériel et Outilage	120 302 938	654 180	-	4 906 537	5 585	7 208 568	79 477	-	1 391 637	-	134 548 922
Petit matériel et outillage	8 509 256	171	-	349 155	645	847 822	1 620	-	1 058	-	9 709 727
Matériel de transport de personnes	10 530	250 000	-	3 082 469	266 753	-	-	-	40 359	-	3 650 111
Matériel de transport de biens	844 325	-	-	11 337 037	-	197 524	-	-	173 128	-	12 552 014
Autres matériels de transport	1 218 430	6 638	-	3 354 359	-	204 390	-	-	14 534	-	4 798 351
Agencements, Aménagements, Installations	96 859 300	2 960 444	-	11 423 588	1 526 720	7 140 136	418 798	-	-	-	120 328 986
Matériel informatique	6 827 048	50 405	-	14 497 311	1 186	57 531	-	-	356 222	-	21 789 703
Equipements de bureau	2 104 954	922 595	-	560 503	256 347	56 872	3 065	-	80 938	-	3 985 274
Immobilisations en cours	384 957	-	-	(32 388)	4 374 216	482 893	-	-	39 579	-	5 249 257
Avances immobilisations en cours	137 622	-	-	-	231 499	-	-	-	-	-	369 121
Total Immobilisations corporelles brutes	249 769 323	16 712 785	6 187 981	49 679 694	82 573 610	18 312 809	9 722 249	5 080 660	10 700 328	4 332 494	453 071 933
Immobilisations corporelles (Amortissements)											
Constructions	7 355 031	8 759 258	4 350 151	37 551	16 701 126	19 423	1 848 269	-	3 291 807	-	42 362 616
Installations, agencements constructions	233 583	-	1 045 769	7 592	3 529 718	8 205	(14 550)	-	-	-	4 810 317
Matériel et Outilage	87 250 780	654 180	-	4 095 809	5 585	5 556 934	42 268	-	1 391 637	-	98 997 193
Petit matériel et outillage	4 373 705	171	-	308 976	645	422 741	962	-	1 058	-	5 108 258
Matériel de transport de personnes	10 530	250 000	-	-	266 753	-	-	-	40 359	-	567 642
Matériel de transport de biens	271 044	-	-	11 234 193	-	108 387	-	-	173 128	-	11 786 752
Equipements de bureau	1 716 664	922 595	-	434 809	222 462	50 426	3 044	-	80 938	-	3 430 938
Agencements, Aménagements, Installations	70 913 147	2 955 350	-	10 428 324	1 394 681	5 753 629	266 952	-	1 290 943	-	93 003 026
Autres matériels de transport	798 473	6 638	-	2 833 208	-	192 017	-	-	14 534	-	3 844 870
Matériel informatique	5 649 765	50 405	-	13 596 224	1 186	54 599	-	-	356 222	-	19 708 401
Total amortissements	178 572 722	13 598 597	5 395 920	42 976 686	22 122 156	12 166 361	2 146 945	-	6 640 626	-	283 620 013
Total Immobilisations corporelles nettes	71 196 601	3 114 188	792 061	6 703 008	60 451 454	6 146 448	7 575 304	5 080 660	4 059 702	4 332 494	169 451 920

8. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 3 175 243 DT, contre 3 109 843 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (*)	8 951 382	9 111 382
Prêts à plus d'un an	575 723	575 723
Dépôts et cautionnements	2 642 924	2 417 524
Total brut des immobilisations financières	12 170 029	12 104 629
A déduire les provisions sur les titres de participations	(8 403 718)	(8 403 718)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
A déduire les provisions sur les dépôts et cautionnements	(15 345)	(15 345)
Total provisions	(8 994 786)	(8 994 786)
Total net des immobilisations financières	3 175 243	3 109 843

(*) Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, l'importance du patrimoine immobilier, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation, les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Participations	% de détention	Au 31/12/2024	Provisions
BTE	-	10 340	
BTS	-	20 000	
DINDY	6,97%	191 680	
ETTHIMAR	-	30 000	30 000
GEMO	-	50 000	
MEDIAL	-	18 000	18 000
RAYEN DISTRIBUTION	-	4	4
SEPRIM	-	15 000	15 000
SNMVT INTERNATIONAL	68,18%	3 750 100	3 750 100
SORIB	-	100	
STAC'S	-	34 380	34 380
TDA	0,67%	40 000	40 000
TUNICOD	-	6 000	
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	2 745 569
UNITED MENAGEMENT	49,79%	1 714 812	1 714 812
AUTRES	-	70 966	55 853
Total		8 951 382	8 403 718

9. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 557 513 DT, contre 1 550 938 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires MMT	3 241	5 217
Frais préliminaires MGS	62 683	156 894
Frais préliminaires SIM	12 445	23 045
Frais préliminaires SNMVT	1 349 613	1 313 343
Charges à répartir SGS	45 371	-
Charges à répartir MGS	22 478	-
Charges à répartir MMT	61 682	52 439
Total autres actifs non courants	1 557 513	1 550 938

10. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 83 323 402 DT, contre 72 844 543 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de marchandises	83 856 678	73 959 805
Travaux en cours	49 742	49 742
Stocks des consommables	1 651 606	2 000 506
Total brut des stocks	85 558 026	76 010 053
Provisions sur les marchandises	(2 234 624)	(3 165 510)
Total net des stocks	83 323 402	72 844 543

11. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 15 798 264 DT, contre 14 997 721 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	18 708 516	17 831 984
Clients douteux	2 069 345	1 994 127
Total brut des Clients et comptes rattachés	20 777 861	19 826 111
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(4 979 597)	(4 828 390)
Total net des Clients et comptes rattachés	15 798 264	14 997 721

12. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 65 030 345 DT, contre 54 343 071 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Personnel	1 747 556	1 381 542
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	44 348 636	34 003 670
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	826 933	807 067
Etat, impôts différés	863 161	536 371
Etat et collectivités publiques, TVA et DC à reporter	3 077 140	2 938 637
Fournisseurs, emballage à rendre	-	17 739
Débiteurs divers	5 463 416	5 729 195
Charges constatées d'avance	1 805 394	2 531 230
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	39 329	38 329
Compte d'attente	8 932 169	7 921 815
Total des actifs bruts	67 103 734	55 905 595
Provisions sur les autres actifs	(2 073 389)	(1 562 524)
Total des actifs nets	65 030 345	54 343 071

13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6 627 243 DT, contre 317 623 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placements	6 047 468	32 581
Prêts au personnel à plus d'un an	560 965	277 632
Autres placements courants	18 810	7 410
Total autres actifs financiers	6 627 243	317 623

14. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 24 812 732 DT contre un solde de 39 715 377 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Placements courants et billets de trésorerie	9 000 000	20 500 070
Chèques à encaisser	214 468	156 540
Banques	11 015 282	11 824 709
Caisse	4 582 982	7 234 058
Total liquidités et équivalents de liquidités bruts	24 812 732	39 715 377

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT-Monoprix de 50 691 472 DT, représenté par 25 345 736 actions de 2 dinars de nominal chacune.

16. Réserves consolidées

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2024 à (1 220 963) DT, contre un solde retraité de (87 753) DT au 31 décembre 2023.

17. Résultat consolidé

Le résultat consolidé au 31 décembre 2024 est bénéficiaire de 6 872 913 DT, contre un bénéfice de 1 013 684 DT au 31 décembre 2023.

18. Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés (part du groupe) après le résultat de l'exercice, s'élèvent au 31 décembre 2024 à 49 423 396 DT contre un solde de 44 697 377 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Capitaux propres au 31/12/2023	44 697 377
Subvention	313 389
Distribution Dividendes	-2 496 924
Ajustement répartition CP	36 641
Capitaux propres avant résultat consolidé 2024	42 550 483
Résultat consolidé 2024	6 872 913
Capitaux propres au 31/12/2024	49 423 396

19. Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2024 à 37 337 258 DT, contre un solde de 43 224 295 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires	37 272 181	43 159 218
Autres dettes à plus d'un an	65 077	65 077
Total des emprunts	37 337 258	43 224 295

20. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 135 451 315 DT, contre un solde de 124 215 902 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	69 559 552	40 347 440
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	58 037 330	69 639 770
Fournisseurs d'investissement	1 653 936	275 780
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	188 831	476 311
Fournisseurs, retenues de garantie et prorata	160 800	191 613
Fournisseurs, factures non parvenues	5 850 866	13 284 988
Total Fournisseurs et comptes rattachés	135 451 315	124 215 902

21. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 61 785 881 DT, contre un solde de 54 693 503 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients créateurs	2 487 045	2 531 142
Personnel	6 872 790	3 345 295
Etat, impôts et taxes	13 318 747	11 866 000
Comptes courants actionnaires	45 408	44 635
Créditeurs divers, CNSS	4 713 833	4 552 609
Créditeurs divers, assurances groupes	2 009 514	979 528
Autres créateurs divers	614 167	602 443
Comptes de régularisation (*)	17 586 569	16 066 709
Produits perçus d'avance	704 236	805 408
Provisions pour risques fournisseurs et d'exploitation	13 433 572	13 899 734
Total autres passifs courants	61 785 881	54 693 503

(*) dont 3 908 722 DT de provisions pour indemnités de départ à la retraite au 31/12/2024, contre 3 411 068 DT au 31/12/2023.

22. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 64 721 207 DT, contre un solde de 75 943 311 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires à moins d'un an	15 614 819	19 256 973
Crédit de gestion	5 306 364	5 178 218
Effets escomptés	6 911 619	6 704 128
Billets de trésorerie	7 000 000	20 000 000
Emprunts, intérêts courus	197 136	266 452
Concours bancaires	29 691 269	24 537 540
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	64 721 207	75 943 311

23. Revenus

Les revenus totalisent un montant de 753 997 490 DT au cours de l'exercice 2024 contre un montant de 703 708 914 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Ventes des marchandises chez la SNMVT	732 595 162	684 081 159
Ventes des marchandises chez MONOGROS	3 829 079	1 975 214
Ventes des marchandises et produits finis chez MMT	5 896 953	8 076 789
Ventes des marchandises chez SGS	10 979 302	8 909 400
Revenus chez TSS	23 800	21 706
Revenus chez SIM	523 901	498 953
Revenus chez SH	149 293	145 693
Total revenus	753 997 490	703 708 914

24. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent un montant de 21 280 445 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 21 074 763 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Ventes emballages	546 440	567 009
Produits des activités connexes	20 432 787	20 277 379
Ventes déchets valorisables	301 218	230 375
Total autres produits	21 280 445	21 074 763

25. Achats de marchandises et autres achats consommés

Les achats consommés totalisent un montant de 586 214 624 DT au titre de l'exercice 2024, contre 547 606 603 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Achats de marchandises SNMVT	439 335 872	404 057 766
Achats de marchandises MONOGROS	93 507 612	85 005 760
Achats de marchandises MMT	47 936 579	45 812 227
Achats de marchandises SGS	7 983 751	6 005 314
Achats de matières premières MMT	7 828 746	11 599 100
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) MMT	247 043	5 361
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) MONOGROS	(1 526 474)	1 244 665
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) SGS	(30 952)	25 407
Variation de stocks (approvisionnements et marchandises) SNMVT	(9 067 552)	(6 148 997)
Total achats de marchandises et autres achats consommés	586 214 624	547 606 603

26. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2024 à 76 113 830 DT, contre 72 034 148 DT à la clôture de l'exercice précédent, et se présentent ainsi :

Libellé	2024	2023
Personnel – Salaires et compléments de salaires	62 003 724	59 339 056
Dotations aux provisions pour Congés payés	474 516	457 400
Dotations aux provisions pour départ à la retraite	497 654	215 311
Charges sociales	11 465 842	10 916 722
Autres charges	1 672 094	1 105 659
Total charges de personnel	76 113 830	72 034 148

27. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 23 882 718 DT au titre de l'exercice 2024, contre 27 485 730 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 041 698	1 414 928
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19 964 282	20 370 392
Dotations aux amortissements des écarts d'évaluation/actifs SGS	-	126 835
Dotations aux résorptions des autres actifs non courants	1 055 907	2 090 936
Dotations aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 861 042	3 053 546
Dotations aux provisions sur les stocks	2 234 624	3 165 510
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	510 865	454 070
Dotations aux provisions pour risques fournisseurs et d'exploitation	4 266 012	5 658 188
Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	40 000
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 165 510)	(3 132 683)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(2 702 444)	(2 567 649)
Reprises /provisions sur les chèques impayés	(7 391)	(4 107)
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(3 176 367)	(3 184 236)
Total dotations aux amortissements et résorptions	23 882 718	27 485 730

28. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 50 998 655 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 47 373 020 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Locations et charges locatives	12 895 148	11 563 358
Entretiens et réparations	7 019 516	6 571 164
Sous-traitance main d'œuvre	5 463 552	4 643 654

Primes d'assurance	937 970	931 422
Autres services extérieurs	3 159 367	3 141 669
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	5 110 579	5 555 289
Frais de publicité et de publication	4 968 369	5 406 871
Frais de transport et transport sur achat	3 285 157	3 066 989
Voyages, déplacement et missions	1 891 611	1 841 147
Frais postaux et de télécommunication	1 007 370	905 809
Frais bancaires	1 094 604	1 039 763
Autres charges ordinaires	28 302	86 352
Impôts et taxes	4 137 110	2 619 534
Total autres charges d'exploitation	50 998 655	47 373 020

29. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent un montant de 9 086 399 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 11 702 029 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Intérêts des emprunts bancaires	5 828 369	7 334 017
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 725 031	1 418 972
Intérêts sur billets de trésorerie	1 486 689	2 349 002
Pertes de change	39 185	92 495
Charges nettes / cessions actions	0	5 139
Autres charges financières	7 125	502 404
Total charges financières nettes	9 086 399	11 702 029

30. Produits financiers

Les produits financiers totalisent un montant de 2 468 321 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 3 497 835 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Produits des comptes courants bancaires	350 078	726 230
Revenus des placements et billets de trésorerie	2 038 474	2 680 193
Dividendes et jetons de présence	35 571	25 482
Plus-values /cessions valeurs mobilières	339	27 915
Gains de change	43 859	38 015
Total des produits financiers	2 468 321	3 497 835

31. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 503 860 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 4 944 830 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Produits nets sur cessions des immobilisations	257 316	4 798 423
Autres gains ordinaires	246 544	146 407
Total autres gains ordinaires	503 860	4 944 830

32. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 1 394 445 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 3 549 810 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Pertes non récurrentes	-	2 613 198
Autres pertes	1 394 445	936 612
Total autres pertes ordinaires	1 394 445	3 549 810

33. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse dans les stocks de la SNMVT-Monoprix, a été déterminé sur la base du taux de 15% en 2023 et 20% en 2024. Aucun autre impôt différé n'a été retenu.

34. Evénements postérieurs à la date de clôture des états financiers consolidés

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

35. Engagements hors bilan du groupe

Les engagements hors bilan du groupe au 31 Décembre 2024 correspondent principalement à ceux de la SNMVT-Monoprix et se détaillent ainsi :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 46 700 000 DT.
- Engagement donné en faveur d'Amen Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 9 300 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

Schémas des soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	31/12/2023	31/12/2024	CHARGES	31/12/2023	31/12/2024	SOLDES	31/12/2023	31/12/2024
Revenus et autres produits d'exploitation	724 783 677	775 277 935	Coût des ventes	565 732 870	604 801 147	Marge Commerciale	159 050 807	170 476 788
Marge commerciale	159 050 807	170 476 788	Autres charges externes	44 753 486	46 861 545			
TOTAL	159 050 807	170 476 788	TOTAL	44 753 486	46 861 545	Valeur ajoutée brute	114 297 321	123 615 243
Valeur ajoutée brute	114 297 321	123 615 243	Impôts et taxes	2 619 534	4 137 110			
			Charges de personnel	72 034 148	76 113 830			
TOTAL	114 297 321	123 615 243	TOTAL	74 653 682	80 250 940	Excédent Brut d'Exploitation	39 643 639	43 364 303
Excédent Brut d'Exploitation	39 643 639	43 364 303	Autres charges et pertes	3 549 810	1 394 445			
Autres produits et gains	4 944 830	503 860	Charges financières	11 702 029	9 086 399			
Produits financiers	3 497 835	2 468 321	Dotations aux amortissements et aux provisions	27 485 730	23 882 718			
			Impôt sur le résultat ordinaire	2 894 929	3 308 826			
TOTAL	48 086 304	46 336 484	TOTAL	45 632 498	37 672 388	Résultat des activités ordinaires	2 453 806	8 664 096
Résultat positif des activités ordinaires	2 453 806	8 664 096	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	413 627	581 467			
TOTAL	2 453 806	8 664 096	TOTAL	413 627	581 467	Résultat net	2 040 179	8 082 629



PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**PROJET DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
Le 12 juin 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises bulletin n°.... en date du, et au JORT N°.... du

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est deactions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels de l'exercice 2024 et les états financiers consolidés de l'exercice 2024, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2024, faisant ressortir pour l'exercice 2024 un résultat net après impôt de 6.834.166,500 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de 6.872.913 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 qui s'élève à 6.834.166,500 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	6 834 166,500
Résultats reportés	1 053 355,786
Premier reliquat	7 887 522,286
- Réserve légale	394 376,114
Résultat distribuable	7 493 146,172
- Réserve pour Fonds social	50 000,000



- Dividendes à distribuer	3 801 860,400
Report à Nouveau	3 641 285,772

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende en numéraire de cent cinquante millimes par action, au titre de l'exercice 2024.
Les dividendes seront mis en paiement à partir du....

Cette résolution mise au vote est adoptée à la

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2024 telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quatre-vingt-seize mille dinars bruts (96 000) au titre de jetons de présence pour les administrateurs.
Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quarante-cinq mille dinars bruts (45 000) au titre de rémunération pour les membres du comité permanent d'audit.
Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre les membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat de M. Mouadh CHEDLY, l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires de la société, étant venu à expiration avec l'exercice présent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler pour les exercices 2025,2026 et 2027.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer et en tant qu'administrateurs indépendants de la société pour les exercices 2025,2026 et 2027.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer et en tant que commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise au vote est adoptée à